



AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

**Délibération n° 2023-12 du 11 mai 2023  
dressant la liste des experts susceptibles de participer aux travaux du comité mentionné à  
l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour le profil biologique**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-22-1 et R. 232-67-8,

Sur proposition du secrétaire général,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des experts susceptibles d'être désignés en vue de participer aux travaux du comité mentionné à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour l'examen du profil biologique des sportifs, figure à l'annexe jointe à la présente délibération.

**Article 2** : Les délibérations n° 2019-48 du 5 septembre 2019 et n° 2020-42 du 5 novembre 2020 sont abrogées.

**Article 3** : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 11 mai 2023.

La Présidente  
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Dominique LAURENT

signé

## **Annexe à la délibération n° 2023-12 du 11 mai 2023**

### 1. Experts compétents pour le module hématologique

- Pr Giuseppe D'ONOFRIO, médecin spécialiste en hématologie clinique et de laboratoire, Rome, Italie ;
- Dr Gerald GREMION, médecin spécialiste en médecine du sport et traumatologie du sport, Lausanne, Suisse ;
- Dr Paulo PAIXAO, médecin spécialiste en pathologie clinique, Lisbonne, Portugal ;
- Dr Yorck Olaf SCHUMACHER, médecin spécialiste en médecine interne et médecine du sport, Aspetar Hospital, Doha, Qatar ;
- Dr Rasmus DAMSGAARD, médecine du sport, Danemark ;
- Dr Kingsley HAMPTON, médecin spécialiste en hématologie clinique, Royaume-Uni.

### 2. Experts compétents pour le module stéroïdien

- Pr Christine AYOTTE, directrice du laboratoire de contrôle du dopage à l'INRS-Institut Armand Frappier de Montréal, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Pr Yves LE BOUC, professeur des universités en physiologie (Sorbonne, Paris VI, faculté de médecine Saint-Antoine) et praticien hospitalier (explorations fonctionnelles endocriniennes) ;
- Dr Hans GEYER, vice-directeur du laboratoire antidopage de Cologne, institut de biochimie – centre de recherche pour la prévention du dopage, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Dr Xavier de la TORRE, docteur en pharmacie et vice-directeur scientifique du laboratoire antidopage FMSI de Rome, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens.